



CONFÉRENCE ANNUELLE DU BEE 2007

Bruxelles, le 14 Septembre 2007

Le rôle du Parlement européen dans la formulation et le contrôle des politiques environnementales

LIEU : Parlement européen, salle ASP 1G2
Langues de la conférence : anglais et français

Session du matin

9.00-9.30 Inscription

Président de séance : **Mikael Karlsson**, président du BEE

9.30 Accueil et introduction par **Monica Frassoni**, député européen membre de la commission des affaires juridiques

9.40 Introduction à l'histoire du Parlement européen et au renforcement de ses pouvoirs dans le processus législatif (suite aux révisions successives des traités) ; perspectives sur ce qui pourrait changer avec le traité modificatif (notamment : rôle de la co-décision dans le domaine de l'agriculture) ; nouvelles dispositions en matière de comitologie.

Richard Corbett, député européen membre de la commission des affaires constitutionnelles (PSE-UK)

Questions / réponses

10.10 Le Parlement européen et les parlements nationaux – entre formulation et contrôle de la politique.

Andreas Maurer, institut *Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP)*

Questions / réponses

10.55 Pause café

11.20 L'initiative « mieux légiférer », risques et opportunités.

Débat avec des députés européens

Modérateur : **Mark Pallemarts**, IEEP

- L'initiative "mieux légiférer" a-t-elle apporté des changements tangibles ?
- Permet-elle de mettre plus facilement en œuvre la législation ?
- Les évaluations d'impact – une condition considérée comme un fardeau ou comme un plus ?
- Le Parlement européen tient-il compte des objectifs de « mieux légiférer » lorsqu'il amende ou adopte une nouvelle législation ?

Monica Frassoni (Verts/ALE, IT), commission des affaires juridiques

Gyula Hegyi (PSE, HU), commission de l'environnement

Nicolas de Sadeleer, *Facultés universitaires Saint-Louis*
Présentation de 5 minutes par chacun des membres du panel

Julio Garcia Burgues, *Chef d'unité, A2, DG Environnement*

Réponse à ces présentations en 10 minutes

Débat entre les membres du panel, suivi d'un débat avec les participants à la conférence

Conclusion de la session du matin par **Mikael Karlsson**, *président du BEE*

- 13.00 Pause déjeuner avec réception (buffet sandwich)
(Nous souhaitons également inviter les députés et leurs assistants qui ne pourront pas assister à la conférence de nous joindre l'heure de midi pour des discussions informelles)

Session de l'après-midi

Président de séance : **John Hontelez**, *secrétaire général du BEE*

- 14.30 Discours-programme :
Une meilleure mise en œuvre et un meilleur suivi – pour un rôle plus important du Parlement européen et des parlements nationaux

Ludwig Krämer, *juriste et consultant en environnement*

- 14.50 Le rôle et les missions de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen.

Débat de députés européens et de représentants des ONGE

Points du débat :

- Discussions sur la mise en œuvre au sein de la commission de l'environnement.
- Le Parlement européen suit-il les actes juridiques après leur adoption, ou pourrait-il améliorer leur mise en œuvre en vérifiant plus rigoureusement si les décisions juridiques sont bel et bien respectées (par ex : 6^{ème} programme d'action pour l'environnement) ?
- Le BEE accueillerait avec satisfaction le renforcement du rôle du Parlement européen, par exemple s'il exigeait de la Commission des rapports sur la transposition, l'application et le fonctionnement des directives environnementales.
- Les nouvelles compétences du Parlement européen suite aux nouvelles dispositions en matière de comitologie, la « procédure de réglementation avec contrôle » ; expliquer ce que cela signifie, et dans quels cas elles s'appliquent. Au moment de la conférence, la Commission devrait avoir poursuivi le travail sur la liste des actes juridiques adoptés en co-décision et qui devraient être adaptés à ces nouvelles règles.

Membres du panel Parlement Européen :

Andreas Huber, *Chef du secrétariat, Commission de l'environnement: du PE*
Des députés ont été invités

Membre du panel, représentant les ONGE :

Karin Dubsky, *Coastwatch, IRL*

Réponse : **Pia Bucella**, Directeur, Direction A, DG Environnement

10 minutes d'introduction

3 minutes pour chaque autre membre du panel

10 minutes de réponses pour Pia Bucella

Débat entre les membres du panel, suivi d'un débat avec les participants à la conférence

16.10 Pause café

16.30 Le rôle et les missions de la commission des pétitions.

Introduction par un membre *de la commission des pétitions*

Présentation de cas par les ONGE

Sakari Niemela, juriste, Finnish Association for Nature Conservation, le cas du port de Vuosaari, Finlande

Frank Corcoran, An Taisce, Incinération des déchets, Irlande

Points du débat :

- La volonté du Parlement européen de jouer un rôle plus important : la résolution du PE du 11 février 2005 sur les délibérations de la commission des pétitions en 2003-2004 (A6-0040-2005) le met bien en évidence. Il y : « *estime qu'il serait légitime que le Parlement fasse usage des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 230 du traité CE, si cela s'avère nécessaire, pour mettre un terme à une violation grave du droit communautaire, révélée à l'occasion de l'examen d'une pétition, et lorsqu'une divergence d'interprétation significative persiste entre le Parlement et la Commission, en dépit des efforts consentis pour la résoudre, concernant la mesure requise par le droit communautaire en vue de protéger les droits des citoyens dans le cas concerné.* »
- Au niveau européen, les organisations de citoyens n'ont toujours pas le droit d'accès à la justice pour des questions environnementales. Les citoyens et leurs organisations ne peuvent que faire appel à la Commission, au Parlement, ou au médiateur. Nous pensons que c'est au Parlement, en tant que représentant direct des citoyens européens, qu'incombe la grande responsabilité de garantir que les intérêts et les opinions des citoyens soient prises au sérieux. Ceci peut contribuer de manière importante à renforcer ou à regagner la confiance qu'ont les citoyens dans l'UE. Dans quels cas la commission des affaires juridiques peut apporter de l'aide ? Par exemple lorsque la Commission ne semble pas tenir de manière satisfaisante son rôle de gardienne des traités.

17.15 Conclusions

John Hontelez, secrétaire général du BEE

Le BEE remercie le groupe Verts/ALE d'accueillir cette conférence.

Le BEE remercie pour leur soutien financier :

- la Commission européenne
- le Ministère de l'environnement d'Estonie
- le Ministère de l'environnement de la République tchèque
- le Ministère de l'environnement de Finlande
- le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables de France.